



ALERTE SÉCURITÉ: LE TRAVAIL PAR FORTES CHALEURS

ACHTERGRONDINFORMATIE

Les conditions météorologiques ont un impact sur la sécurité à bord des bateaux. Ainsi, la chaleur et le soleil affectent la condition physique de l'équipage. Sous l'effet de la chaleur, les vaisseaux sanguins se dilatent, permettant au corps de évacuer la chaleur et de se refroidir, la peau rougit. Le corps se met aussi à transpirer. Lorsque la sueur s'évapore, elle rafraîchit le corps. Ci-dessous, vous trouverez quelques risques associés aux fortes températures ainsi que les mesures de prévention.



DANGERS POTENTIELS

- Surchauffe / épuisement dû à la chaleur.
- Insolation / coup de chaleur.
- Crampes de chaleur. La transpiration provoquant la perte d'une grande quantité de sel, les muscles présentent une carence en ce minéral.
- Fatigue ou perte de concentration (en cas d'exposition prolongée à la chaleur). Cela peut donc augmenter le risque d'accidents.
- Certains matériaux s'échauffent sous l'effet du rayonnement solaire et même entraîner des risques de brûlure. Cela concerne en particulier le métal de couleur sombre et brut, tel que l'aluminium.
- Brûlures dues aux rayons ultraviolets.
- Lésions oculaires dues aux rayons ultraviolets
- Déshydratation (transpiration).
- Températures excessives dans les locaux de machines.
- Choc thermique au moment de quitter un espace climatisé.
- Incidents dus au non-port des EPI.

MESURES

- Consulter attentivement les bulletins météo.
- Couvrir autant que possible la tête, la nuque et la peau.
- Prévoir une ventilation suffisante dans les locaux de machines.
- Remplacer les équipes plus fréquemment lorsqu'elles travaillent au soleil ou dans des espaces où la température est élevée.
- Prévoir suffisamment de pauses, appelées « cool-down breaks ».
- Porter des lunettes de soleil adaptées à une forte luminosité solaire.
- Dans la mesure du possible, éviter les efforts physiques intenses pendant les heures les plus chaudes de la journée (entre 13h00 et 15h00). Appliquer régulièrement de la crème solaire avec un indice de protection élevé.
- Ne pas exposer au rayonnement direct du soleil les liquides inflammables, comme par exemple l'essence de térébenthine (white spirit) ou le dissolvant. Les chiffons imbibés de ces liquides peuvent également prendre feu sous l'effet des températures élevées.
- Dans la mesure du possible, couvrir la zone de travail pour créer de l'ombre à l'aide d'un parasol ou d'une voile d'ombrage.
- Boire suffisamment d'eau, même si vous n'avez pas soif (le corps n'émet un signal d'alarme de sensations soif qu'ultérieurement). Éviter de consommer les boissons contenant de la caféine, la caféine étant considérée comme un agent déshydratant.
- Veiller à un apport suffisant en sodium.
- Veiller à ce que la différence de températures entre les espaces climatisés et l'extérieur n'excède pas les 5 à 8°C. Cela évite le risque de choc thermique au moment de quitter l'espace.
- Ne pas ignorer les signaux d'alarme d'une insolation, comme les démangeaisons, les éruptions bulleuses, la peau sèche, les crampes, les maux de tête et les nausées.
- Se surveiller mutuellement.
- Utiliser autant que possible les stores dans les cabines et les postes de pilotage et veiller à bien ventiler les espaces.
- Dans la mesure du possible, changer de tâches plus fréquemment qu'habituellement.
- Dans des conditions de températures extrêmes, utiliser un gilet réfrigérant afin de maintenir stable la température corporelle.
- Toujours porter les EPI.

Références/sources:

<http://www.inrs.fr/risques/chaleur/travail-exterieur-fortes-chaleur-ete.html>

Clause de non-responsabilité: les informations contenues dans ce document ont été élaborées avec la plus grande précision possible. En aucun cas toutefois, ni la plate-forme Zero Incidents, ni ses participants ne pourront être tenus responsables de son contenu. Toute prise de mesures, toute suggestion, tout avertissement, etc. suppose dès lors toujours que le lecteur se fasse sa propre opinion et procède à sa propre évaluation des risques. La diffusion de ce document à des tiers est autorisée pour autant que le document conserve sa forme originale.

